

*Sécurité de la vieillesse—Loi*

limiter l'augmentation des pensions, ce n'est pas un geste agréable de limiter les revenus des gens. Il serait beaucoup plus facile sans aucun doute d'utiliser le langage de mes collègues d'en face, et je les comprends car que peuvent-ils dire d'autre que si, eux, ils étaient à notre place, ils agiraient autrement et ne poseraient pas les mêmes gestes que nous? Mais c'est parce qu'ils savent à l'avance qu'ils n'y seront jamais, puisqu'au moment où ils y ont été, ils ont pris dans l'ensemble certaines décisions importantes qui ont été à peu près les mêmes que celles d'un gouvernement qui essaie d'assumer ses responsabilités!

Monsieur le Président, la troisième raison qui m'oblige à participer à ce débat, c'est que je trouve absolument aberrant et surprenant qu'il y ait des gens qui laissent croire que les membres du parti libéral sont contre les personnes âgées. C'est vraiment de la politique de l'absurde que de croire qu'un membre d'un gouvernement ou du Parlement, qu'un citoyen sensé puisse être contre une classe de la société et, en particulier, contre ceux qui ont donné leur vie, leur santé souvent, leurs énergies pour construire un pays. C'est déplacer d'une façon malhonnête le sens de la décision difficile et pénible que nous avons à prendre eu égard à ce projet de loi. Loin de moi l'idée de vouloir prétendre que je suis celui qui défend les personnes âgées, mais je suis parmi ce groupe de citoyens conscients que, s'il y a une classe de la société qui mérite une protection accrue, s'il y a une classe de citoyens qui méritent d'être protégés, aidés, ce sont ceux qui sont rendus à l'âge de la retraite.

Et je dirai, monsieur le Président, que c'est ce que nous faisons depuis que nous dirigeons le gouvernement, depuis plusieurs années, et je voudrais rendre hommage au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) qui, dans ce domaine, a été un chef. Elle a travaillé d'arrache-pied pour apporter aux citoyens du troisième âge une aide accrue, étant appuyée par ses collègues du gouvernement et, on doit le signaler également, très souvent par nos collègues de l'opposition.

Monsieur le Président, je pense que nous sommes tous d'accord pour mentionner qu'il est malheureux que nous soyons obligés de limiter l'augmentation des revenus des personnes âgées, mais je dirai que c'est un peu comme un malade qui se rend chez le médecin qui lui dit: Je suis obligé de pratiquer une intervention chirurgicale. Cela va te faire mal, mais c'est afin de te procurer une meilleure santé. Est-ce qu'on va penser que le médecin fait exprès pour faire mal à son patient? Est-ce qu'on ne dira pas que c'est parce qu'il a compris qu'il fallait que ce geste soit posé afin que le patient ait une meilleure santé? Eh bien, monsieur le Président, c'est la façon dont je vois les choses. Nous posons un geste dans l'intérêt des personnes âgées, dans l'intérêt de ceux qui ne peuvent suivre une inflation galopante, dans l'intérêt de ceux dont les revenus sont limités, au point que si on ne peut contrôler l'inflation, leur situation ira en empirant. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de limiter l'augmentation.

J'écoutais mon collègue de Burnaby (M. Robinson), qui est membre du comité et qui vient parfois aux réunions, dire qu'il y aura une diminution de \$300. Évidemment je serais tenté de dire que mes amis de l'opposition n'ont pas toujours eu le sens de la comptabilité, mais cette fois ils m'en donnent la preuve, car si je cite, et j'ai tout lieu de croire que c'est la vérité, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui nous

dit que le chèque du mois de janvier sera de \$251.12, et une fois le projet de loi adopté, que le chèque sera de \$250.62, cela veut dire 50c. par mois. Cela représente \$6 par année. Je ne sais pas compter de façon professionnelle, je n'ai jamais eu de diplôme en comptabilité, mais je peux difficilement croire qu'on peut dire à la population que les personnes âgées seront affectées aussi durement que le disait le député de Burnaby, alors qu'en réalité la différence ne sera que de \$6. Il est vrai que la base n'augmentera pas de la même manière, mais ce sont des problèmes que nous aurons à régler dans l'avenir. Ce qu'il s'agit de savoir, c'est ce que nous avons fait et pourquoi nous l'avons fait. Alors, monsieur le Président, je dirai tout simplement que je voterai en faveur du projet de loi, mais j'espère que nous n'aurons pas à le faire de nouveau, et que l'inflation aura diminué selon nos objectifs, et que les personnes âgées en récolteront des résultats positifs.

• (1740)

[Traduction]

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Monsieur le Président, durant les trois minutes qui me restent dans le cadre du débat à l'étape du rapport sur le projet de loi qui va plafonner l'indexation des pensions des personnes âgées, je voudrais faire trois observations rapides, mais toutefois importantes. J'estime que le projet de loi est une erreur et ce, pour les raisons suivantes. D'une part, parce qu'il part du principe que quiconque détient le pouvoir peut faire ce qui lui semble bon. Je n'ai pas oublié la dernière campagne électorale au cours de laquelle le gouvernement a annoncé à qui voulait l'entendre qu'il allait augmenter l'aide en faveur des gens dans le besoin. Dès le début de la session, le gouvernement a effectivement adopté un projet de loi en ce sens. Mais au moment même où la demande se fait sentir pour la première fois, le gouvernement réduit le budget des affaires sociales. Comme le dit le vieil adage, si un gouvernement est assez puissant pour donner quelque chose, il est également assez puissant pour le reprendre. Il commence par créer un état de dépendance, après quoi il passe au sevrage.

Cette mesure est également mauvaise en ce sens qu'elle punit ceux qui se donnent la peine d'économiser et de planifier. Voilà une politique qui limite l'augmentation de la sécurité de la vieillesse, mais pas du supplément de revenu garanti. Si je comprends bien la logique du gouvernement c'est qu'il faut protéger au maximum les plus pauvres. Néanmoins, il faut tenir compte des chiffres que le député de Victoria (M. McKinnon) a indiqués à la Chambre et à madame le ministre. Je pense qu'elle les a écoutés très attentivement et qu'elle a été étonnée par les écarts que cette mesure créera entre les gens.

**Mme Bégin:** Non, cela ne m'étonne pas.

**M. Friesen:** J'espérais que cela vous avait étonnée.

**Mme Bégin:** Absolument pas.

**M. Friesen:** Cette catégorie de gens qui ont épargné toute leur vie et qui ont investi dans des régimes de retraite privés se trouveront maintenant punis parce qu'on limitera l'indexation des pensions de vieillesse et non celle du supplément. Le gouvernement a tort en principe et il ne saurait s'en trouver bien en agissant de la sorte.